

République Française
Département du Nord

COMMUNE DE PREMESQUES

PROCES-VERBAL
SEANCE DU 07 AVRIL 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	17 + 1
Nombre de procurations	1
Date de la convocation :	26.03.2025
Date d'affichage :	26.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept du mois d'Avril, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

17 Présents : Y. HUTCHINSON – A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – L. BASECQ – P. CAREY – D. DUMONT - C LEFEBVRE – X. DUBOIS - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX - C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - J. TYBOU – G. DUBOIS

1 Absents ayant donné pouvoir : S. VAN EECKE à P. ALLIOT

0 Excusés :

Yvan HUTCHINSON : « En ouvrant cette séance, je vous propose de désigner comme secrétaire de séance, suivant l'ordre de la liste, Madame Nathalie GUISLAIN. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que Nathalie soit secrétaire ? Je pense que non, malgré son jet-lag. Je t'en prie, Nathalie ».

Nathalie GUISLAIN a été désignée comme secrétaire de séance.

APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL par Nathalie GUISLAIN.

Yvan HUTCHINSON « Le quorum est atteint, Madame la secrétaire je vous propose dans la foulée de nous faire la lecture de l'ordre du jour ».

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 9 Décembre 2024
2. Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

3. Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux pour l'exercice 2024 avant le vote du budget
4. Vote du Compte de Gestion 2024
5. Vote du Compte Administratif 2024
6. Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 au Budget Primitif 2025
7. Adoption du Budget Primitif 2025 - Subventions aux associations 2025
8. Vote des taux d'imposition 2025
9. Convention avec la Métropole Européenne de Lille pour la mise à disposition de télécommandes pour carrefours à feux sonores - Autorisation de signature de la convention
10. Avis du Conseil Municipal sur les projets de modification du PLUi (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille
11. Révision des tarifs des services périscolaires et extrascolaires
12. Modification du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires
13. Instauration d'une aide financière pour les colonies ou stages sportifs ou culturels de minimum de 4 jours
14. Questions diverses.

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce que cet ordre du jour amène des questions particulières ? »

Arnaud MARQUE : « Une petite remarque, s'il vous plaît. Sur le point 1, c'est le 9 Décembre 2024 et pas 25 ».

Yvan HUTCHINSON : « Très bien, donc pas de remarques. Je vous propose sans transition de passer à la délibération 2025-01, qui est l'adoption du Procès-Verbal de notre séance du 9 Décembre 2024.

2025-01 : Adoption du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 9 Décembre 2024
Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des remarques, des questions ? Je mets au vote ce PV du 9 Décembre. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-02 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
Rapporteur : Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « La délibération 2025-02 est une communication, donc qui n'amène pas de vote, sur des décisions prises en application de l'article L2122 alinéa 22 du Code des Collectivités Territoriales, le compte-rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil donné au Maire, en l'occurrence une signature de la convention de financement PLIE Flandre Lys, année 2025. Donc c'est une reconduction.

La signature de la convention de financement de la Mission Locale d'Armentières Vallée de la Lys, année 2025, également reconduction.

Et la signature de la convention de gestion relative à l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique que nous avons voté ensemble quelques mois auparavant. Est-ce qu'il y a des questions sur ces décisions ? Rien de nouveau sur les deux premières. Et pour le Centre de Gestion, nous avons délibéré quelques mois avant.

Je considère donc que la communication a été faite ».

2025-03 : Présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux pour l'exercice 2024 avant le vote du budget
Rapporteur Yvan HUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « Délibération 2025-03, c'est la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus municipaux pour l'exercice 2023 avant le vote du budget. Je rappelle que la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019 prévoit la présentation de l'état annuel des indemnités perçues par les élus pour l'année 2024.

Et là, je crois qu'il faudra modifier également l'exercice 2023 en exercice 2024. On est d'accord ? Évidemment, pas de changement, si vous en auriez entendu parler. Pas de changement concernant les adjoints et moi-même pour un total de masse salariale brute de 67 133,04 €, soit un net de 55 313,49 €, pour des charges patronales se totalisant à 9 987,41 €.

Là aussi, il s'agit d'une communication et il n'y a pas de vote. Nous allons donc passer au cœur de ce Conseil, en l'occurrence à l'examen budgétaire, avec la 2025-04, le vote du Compte de Gestion 2024. Monsieur MARQUE ».

2025-04 : Vote du Compte de Gestion 2024
Rapporteur : Arnaud MARQUE

Arnaud MARQUE : « Merci Monsieur le Maire. Donc, on rappelle toujours que le Compte de Gestion est la réédition des comptes du comptable et que le Conseil Municipal, ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire, sans disposé de l'état de situation d'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Donc, on vous a présenté les budgets primitifs de l'exercice 2024, les décisions modificatives qui s'y rattachent, tous les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes, de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ces écritures. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce Compte de Gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Et donc on peut procéder au vote, sauf si vous avez des questions ».

Yvan HUTCHINSON : « Donc je soumetts au vote ce compte de gestion 2024. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. Nous passons avec la 2025-05 au vote du Compte Administratif 2024 et je m'absente quelques minutes ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-05 : Vote du Compte Administratif 2024

Rapporteur : Arnaud MARQUE

Arnaud MARQUE : « Au niveau du Compte Administratif 2024, je vous ai remis le tableau récapitulatif sur la télé.

Au niveau des recettes d'investissement, un montant de 384 759,14 €. Des dépenses d'investissement à hauteur de 212 218,63 € et donc un résultat sur la section d'investissement de 172 540,51 €.

Sur la section de fonctionnement, des recettes à hauteur de 1 691 711,10 €. Des dépenses de fonctionnement de 1 565 204,91 €, soit un résultat de la section de fonctionnement de 126 506,19 €.

Donc les résultats sont les suivants : section d'investissement, on a vu 172 540,51 € ; section de fonctionnement, 126 506,19 €. Il y a une toute petite coquille sur le total puisque la somme des 172 540,51 € et des 126 506,19 €, ça ne fait pas 299 046,19 € mais 299 046,70 €.

Donc le résultat de clôture de l'exercice précédent, et je vous l'avais montré dans le tableau tout à l'heure, était de 328 759,55 €. En section de fonctionnement, un excédent de 599 879,69 €. Donc je pense qu'on a le tableau de synthèse en dessous, comme ça on voit tout entre le résultat 2023, le 2024 et le 2025, donc ça c'est pour l'affectation.

Avant de revenir à ça, il n'y a pas de reste à réaliser et donc je suis ouvert à répondre à vos questions avant de passer au vote. Est-ce que vous avez des questions ? On a déjà vu les points précédemment, mais si vous avez d'autres questions à poser en séance.

C'est bon pour tout le monde ? On passe au vote ? Donc qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Le Compte Administratif est voté à l'unanimité ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire revient en séance.

2025-06 : Affectation des résultats du Compte Administratif 2024 au Budget Primitif 2025**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Arnaud MARQUE : « Le compte administratif 2024 a été adopté à l'unanimité ! »

Yvan HUTCHINSON : « Parfait, nous passons donc à la délibération 2025-06, c'est l'affectation des résultats du Compte Administratif 2024 au Budget Primitif 2025.

Arnaud MARQUE : « Comme on vient de le voir juste avant, on dégage à la clôture de l'exercice 2024 un excédent de 232 407,29 €. Nous vous proposons de passer les écritures suivantes en section d'investissement 156 219,04 € en besoin de financement à l'article D 0001 pour financer et couvrir les 156 219,04 € de déficit. Et puis l'excédent de fonctionnement reporté de 232 407,29 €, ce montant s'inscrit dans la section de fonctionnement de notre budget 2025 ».

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce qu'il y a des questions sur ces différentes masses ? Est-ce que c'est clair sur l'affectation des résultats ? Je sou mets donc cette affectation de résultats au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-07 : Adoption du Budget Primitif 2025 - Subventions aux associations 2025**Rapporteur : Arnaud MARQUE**

Yvan HUTCHINSON : « La suite logique avec la 2025-07 est l'adoption du budget primitif.

Attention, cette fois-ci, nous allons voter chapitre par chapitre. Ce que je vous propose, c'est à l'énoncé de chaque chapitre, pour gagner en fluidité sur les votes, si vous avez une question ou une manifestation de vote, vous levez la main, je ferai un léger silence entre chaque chapitre pour éviter de refaire une quarantaine de votes. Je t'en prie, Arnaud ».

Arnaud MARQUE : « Un budget global, comme je vous l'ai présenté précédemment, on commence par le fonctionnement, au niveau des charges à caractère général, on vous propose un budget de 600 080 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Au niveau des charges de personnel et frais assimilés, 924.500 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Des atténuations de produits à hauteur de 28 184 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Des autres charges de gestion courante : 128 483 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Des charges financières de 6 105,60 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Des charges exceptionnelles pour 500 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Et des dotations aux provisions pour 200 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Et enfin, un report, donc un virement à la section d'investissement de 222 869,13 € ».

Yvan HUTCHINSON : « C'est adopté ».

Arnaud MARQUE : « Ce qui nous fait un total, avec le report à la section d'investissement, de 1 910 921,73 €. Dans le tableau, il n'y a pas le report ; c'est pour ça que je vous avais dit qu'il n'y a que les dépenses de l'année pure, pas le report. C'est pour ça qu'on a un cumul qui est un peu différent.

Si on passe maintenant aux recettes du fonctionnement.

Le résultat de fonctionnement reporté, ce que nous venons de voter dans la délibération précédente, un report de 232.407,29 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Des produits de service du domaine et ventes diverses 119 180 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Des impôts et taxes de 150 364 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Impositions directes pour 936 950 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « A l'écran j'avais 1 087 314 €, il s'agit du regroupement des deux lignes, puisqu'avant il n'y avait qu'une ligne et je les ai regroupées. De toute façon, tout ça c'est des impôts quand même.

Ensuite, des dotations, subventions et participations pour 408 820,44 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Des autres produits de gestion courantes pour 63 000 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Pas de produits exceptionnels, donc un budget de zéro »

Yvan HUTCHINSON : « Donc adopté ».

Arnaud MARQUE : « Et des reprises sur provisions pour 200 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Ce qui nous fait un total, avec le résultat de fonctionnement reporté de l'année précédente, donc de 1 910 921,73 € ; soit un montant identique aux montants de dépenses que nous venons de voter précédemment.

Sur maintenant la section d'investissement et au niveau des dépenses : un solde reporté de l'année dernière qui est un solde négatif, qu'on va inscrire des deux côtés, mais donc de 156 219,04 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Des remboursements d'emprunts et dettes pour 22 761,55 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Des immobilisations incorporelles pour 500 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Et des immobilisations corporelles pour 502 445,50 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Et pour terminer, les recettes d'investissement, donc le virement de la section de fonctionnement de 222 869,13 €, que nous avons voté tout à l'heure en dépenses de fonctionnement ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Des subventions d'investissement pour 196 482 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Des dotations fonds divers et réserves pour 106 255,92 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « L'excédent de fonctionnement capitalisé qu'on avait aussi mis en dépenses, donc 156 219,04 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Et enfin, emprunts et dettes assimilés, 100 €. Rappel, ce sont les cautions garage ».

Yvan HUTCHINSON : « Adopté ».

Arnaud MARQUE : « Donc ça, c'est bon pour le budget. On va passer au sujet suivant ».

Yvan HUTCHINSON : « Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter le Budget Primitif de l'exercice 2025. Ça a été fait par chapitre, de donner à Monsieur le Maire, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avèrerait nécessaire, et d'autoriser Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, à effectuer tout virement de crédit de chapitre à chapitre, qui s'avèrerait nécessaire dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Il n'y a pas eu de remarque sur l'ensemble des chapitres, donc je sou mets l'ensemble de ce Budget Primitif au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. Nous pouvons passer aux détails des subventions accordées aux associations.

On procède de la même manière ? Ça vous va ? Silence particulier. Je rappelle que toutes les élus qui font partie d'un organe exécutif associatif, c'est-à-dire membres du bureau, ne prennent pas part au vote ; dans ce cas-là, je vous demande de vous manifester quand on évoquera l'item de l'association. Si vous êtes membre simple d'une association, bien évidemment, vous avez le droit de voter. A l'exclusion, bien sûr, des membres du CCAS, qui, eux, ont le droit de voter, puisque ce sont des élus.

Arnaud MARQUE : « On va commencer par les organismes. Le CCAS, une subvention de 1 000 €, identique à celle de l'année dernière ».

Yvan HUTCHINSON : « Favorable ».

Arnaud MARQUE : « L'école Jean-Loup Chrétien, une subvention de 3 925 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Favorable ».

Arnaud MARQUE : « Et la psychologue scolaire, une subvention de 250 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Favorable ».

Arnaud MARQUE : « Je vais vous proposer de voter d'abord les adhésions avant les associations Prêmesquoises : Mission Locale pour l'emploi, une subvention de 4 120 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Favorable ».

Arnaud MARQUE « Et Sésame Emploi, une subvention de 1 648 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Une question ? ».

Ludovic BASECQ : « Une petite remarque, c'est sur la psychologue scolaire, l'année 2022-2023 ».

Pascal VANDEN DORPE : « Tu confirmes ou pas ? ».

Yvan HUTCHINSON : « Oui. Non, c'est bon »

Arnaud MARQUE : « Ouais, mais... Je pense que... ».

Pascal VANDEN DORPE : « C'est un rappel peut-être ? Pascale, la psychologue, il est marqué 2022-2023.

Pascale ALLIOT : « C'est une erreur ».

Arnaud MARQUE : « Je pense que c'est 2023-2024. Il y a quand même un an de décalage ».

Pascale ALLIOT « Elle fait toujours sa demande, elle, à peu près en... en janvier. Donc c'est... à vérifier. C'est pour cette année scolaire 2024-2025, celle que tu verses aujourd'hui ».

Yvan HUTCHINSON : « On est d'accord sur le montant, mais on vérifiera pour le compte rendu la validité des dates. Et donc on était sur Sésame emploi, à part cette question qui était liée à la psychologue scolaire, pas de remarques ? Donc je la considère comme favorable.

On peut passer aux subventions des associations de la commune. T'es en train de vérifier la psychologue, j'imagine ? »

Arnaud MARQUE : « Oui. En 2024, on a bien payé pour l'année scolaire 23-24, donc là, c'est bien pour l'année scolaire 24-25. C'est bien 24-25, c'est pour cette année.

Yvan HUTCHINSON : « On passe aux associations Prêmesquoises ».

Arnaud MARQUE : « Bibliothèque Pour Tous, subvention de 1000 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Favorable ».

Arnaud MARQUE : « Cyclo Club de Prêmesques, 400 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Favorable ».

Arnaud MARQUE : « Prêmesques Football Club, 3000 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Favorable ».

Arnaud MARQUE : « Comité des fêtes Prêmesquoises, 400 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Favorable ».

Arnaud MARQUE : « Yoga Prêmesques, 140 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Pas de problème avec Florence. Tu ne participes pas au vote ».

Florence BOULANGER : « Je sais ».

Yvan HUTCHINSON : « D'accord. Non participation au vote de Florence. Favorable ».

Arnaud MARQUE : « Les cafés conviviaux, 500 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Favorable. On va faire des heureux dans le public ».

Arnaud MARQUE : « Le Club des seniors, 100 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Favorable ».

Arnaud MARQUE : « Les Enfants d'Abord, 500 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Favorable ».

Arnaud MARQUE : « Prêmesques Poker Club, 750 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Il n'y a pas d'administrateur dans le Conseil Municipal pour le Prêmesques Poker Club. OK, donc favorable ».

Arnaud MARQUE : « Prêmesques Handball Club, 500 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Favorable ».

Arnaud MARQUE : « Ce qui nous fait un cumul pour les associations de 7290 € ».

Yvan HUTCHINSON : « Vous n'avez pas la liste ? C'est ici. Ah bon ? Oui. C'est la dernière liste. On va rajouter. La subvention préconisée au conseil pour le handball est de 500 euros.

Pas de difficulté ? Parfait. Comme nous avons voté ligne à ligne. Je pense que sur votre tableau le détail est bon.

Arnaud MARQUE : « C'est bien 7 290 € le total des subventions d'associations Prêmesquoises ».

Yvan HUTCHINSON : « Ce sera inscrit ainsi au compte rendu comme nous avons voté ligne à ligne. Il n'y a pas eu de difficulté particulière. Cette délibération est adoptée ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-08 : Vote des taux d'imposition 2025

Rapporteur : Arnaud MARQUE

Yvan HUTCHINSON : « Nous pouvons donc passer à la 2025-08 et le vote des taux d'imposition ».

Arnaud MARQUE : « Pour la douzième année consécutive nous concernant, on vous propose de maintenir les taux d'imposition aussi bien sur les taxes foncières, sur les propriétés bâties, que sur les taxes foncières sur les propriétés non bâties et sur les taxes d'habitation. Pour rappel, les taxes d'habitation s'appliquent uniquement maintenant sur les résidences secondaires.

Les taux que nous vous proposons de voter pour 2025, c'est la taxe foncière sur les propriétés bâties de 42,71 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 59,81 % et la taxe d'habitation de 20,42 % ».

Yvan HUTCHINSON : « Nous honorons ainsi deux promesses consécutives pour le programme de 2014 et le programme de 2020, une promesse de neutralité fiscale avec difficulté ».

Arnaud MARQUE : « Neutralité ou modération ? ».

Yvan HUTCHINSON : « Modération fiscale. On peut augmenter modérément. Là, on est dans la neutralité. On n'a pas augmenté les taux en 12 ans, ce qui est quand même une performance. Et ça clôt l'examen du budget de cette année. On n'a pas voté mais je suppose que pour maintenir les taux, tout le monde va être d'accord mais je vous soumetts quand même au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Unanimité.

Donc je disais que cette huitième délibération clôt l'examen budgétaire 2025. Je salue donc la performance de notre adjoint aux finances, qui est dans les conditions un peu exceptionnelles, je l'ai dit tout à l'heure, de cet examen budgétaire a su tenir la barque de nouveau avec l'appui de la commission finances. Je remercie les commissaires de la commission finances pour le travail qui a été fait et vous tous pour cet examen budgétaire.

C'est un budget, le dernier de ce mandat. Et c'est donc important qu'un certain nombre de promesses, donc le maintien de l'investissement, d'un rythme d'investissement et la neutralité fiscale, aient été encore au rendez-vous. Je pense qu'on peut t'applaudir Arnaud ».

APPLAUDISSEMENTS

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-09 : Convention avec la Métropole Européenne de Lille pour la mise à disposition de télécommandes pour carrefours à feux sonores - Autorisation de signature de la convention
Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

Yvan HUTCHINSON : « Nous allons changer de registre avec une convention avec la Métropole Européenne de Lille pour la mise à disposition des télécommandes pour carrefours à feux sonores et l'autorisation de signature de la convention. Pascal, je t'en prie ».

Pascal VANDEN DORPE : « Merci Monsieur le Maire. Bon, comme vous le savez tous, la quasi-totalité des feux tricolores du territoire de la Métropole Européenne de Lille est équipée de modules sonores informant les personnes aveugles ou malvoyantes de la couleur du feu grâce à l'activation d'une télécommande. Le message rouge piéton s'enclenche aux feux rouges et une ritournelle « ding dong » quand le feu du piéton est vert. Le message se délivre pendant toute la durée du feu, dès que la télécommande est activée.

Depuis septembre 2023, au fur et à mesure des rénovations des feux, la vocalisation précisant le nom de la rue où ils sont implantés est ajoutée à l'information sur la couleur, conformément à la délibération du 12 octobre 2007, la MEL dispose de télécommandes pour déclencher ces feux. Elles sont distribuées gratuitement aux métropolitains aveugles ou malvoyants par intermédiaire des communes. Compte tenu des évolutions au sein du territoire depuis 2007, la MEL a décidé de remettre à niveau les informations pour l'ensemble des 95 communes de la métropole.

Pour obtenir une télécommande, la personne non-voyante ou malvoyante doit se munir de sa carte d'identité, d'un justificatif de domicile et de sa carte de mobilité inclusion ou d'invalidité, avec la mention cécité ou canne blanche. Aussi, la MEL propose aux communes la signature d'une convention précisant les conditions de mise à disposition des télécommandes aux personnes concernées. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la Métropole Européenne de Lille pour la mise à disposition des télécommandes destinées aux personnes aveugles ou malvoyantes.

Vous avez tous reçu la convention. A préciser que la commune possède effectivement, on a bien un feu tricolore qui est implanté sur Wez-Macquart, donc à l'angle de la route Nationale et rue de la Bleue. »

Yvan HUTCHINSON : Cela étant, la télécommande, pour moi, est utilisable dans toutes les 95 communes de la MEL ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Tout à fait. »

Yvan HUTCHINSON : « Donc au cas où une personne en difficulté en a l'utilité... ».

Pascal VANDEN DORPE : « Donc elle sera distribuée, on va la récupérer, on a une dotation au niveau de la commune, avec une petite formation du personnel, parce que je pense que c'est indispensable, et les personnes passeront chercher la télécommande. »

Yvan HUTCHINSON : « Très bien. »

Pascal VANDEN DORPE : « Et avec un petit flyer, qui sera joint à la télécommande. »

Arnaud MARQUE : « En braille, j'espère !

Yvan HUTCHINSON : « La personne pour être sourde aussi donc. Mais je la voyais venir. »

Pascal VANDEN DORPE : « Moi aussi je la voyais venir. »

Yvan HUTCHINSON : « Bon, est-ce qu'il y a des demandes d'éclaircissement sur cette délibération ?

Pascale CAREY : « C'est à partir de quand ? »

Pascal VANDEN DORPE : « C'est déjà en place. »

Pascale CAREY : « C'est déjà en place ? »

Pascal VANDEN DORPE : « C'est simplement une remise à niveau, parce qu'il y a d'autres communes qui se sont greffées à la MEL, c'est les weppes ».

Yvan HUTCHINSON : « Oui c'est les weppes notamment, c'est l'ajout d'autres communes. »

Pascal VANDEN DORPE : « Peut-être serait utile de faire une communication au niveau du site, prochainement sur l'ECHO. »

Yvan HUTCHINSON : « Très bien. D'autres questions ? C'est bon ?

Je sou mets cette délibération au vote. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-10 : Avis du Conseil Municipal sur les projets de modification du PLUi (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille
Rapporteur : Yvan HHUTCHINSON

Yvan HUTCHINSON : « La délibération de 2025, numéro 10, est un avis du Conseil sur le projet de modification du PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

En l'occurrence, c'est la troisième version, le PLU3, de la Métropole Européenne de Lille. J'ai la certitude absolue que vous avez consulté les documents qui étaient sur les liens, qui étaient précisés en annexe. Donc, je vais essayer de vous résumer la délibération et la genèse, et en tout cas, plutôt la chronologie du projet.

Comme vous le savez, le Conseil métropolitain a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme, troisième version du PLU3, le 28 juin 2024. Au cours de la procédure, les conseils municipaux, les partenaires associés et les métropolitains ont émis des avis dans le cadre des enquêtes publiques, dont les rapports ont été revus le 2 janvier 2024. Si la quasi-totalité des propositions du PLU3 n'ont pas fait l'objet d'une difficulté particulière, elles ont été approuvées en enquête publique et en séance plénière du 28 juin 2024, il n'en demeure pas moins qu'il paraît opportun de modifier quelques points du plan d'aménagement et de développement durable.

Cela c'est pour l'ensemble des métropolitains. Il y a encore des correctifs qui sont en cours de validation dans les délégations stratégies urbaines et aménagements du territoire. Par délibération du 28 février 2025, le Conseil métropolitain a tiré le bilan de la concertation et a proposé plusieurs modifications du Plan Local d'Urbanisme, ville par ville.

Sur le territoire de la commune de Prêmesques, qui nous intéresse ce soir, le projet de modification n'est pas lié à l'habitat et à l'aménagement urbain en tant que tel, mais il propose de réserver une infrastructure d'assainissement, c'est dit sur la rue du Général de Gaulle comme présenté dans le document joint. En fait, quand vous regardez bien le tracé, il s'agit d'y aller de la rue d'Egalité vers la rue Charles de Gaulle. Pour être très clair, du cimetière jusqu'à la rue Charles de Gaulle. Ça veut dire qu'à terme, la métropole demande de ne pas construire ou de ne pas aménager cette zone qui est cadastrée complètement, pour être sûr de pouvoir l'utiliser un jour pour redimensionner les réseaux d'assainissement. Si j'ai dit une bêtise, Xavier, tu me corriges, toi qui es le spécialiste. »

Xavier DUBOIS : « Non. »

Yvan HUTCHINSON : « Mais la modification PLUi pour Prêmesques dans le cadre du PLU3 ne concerne que cette réserve d'infrastructure ERF3. C'est évidemment sur un petit PDF qui était consultable sur le lien en cliquant sur Prêmesques, d'une douzaine de pages et l'ensemble des plans avec avant et après étaient contenus dans les slides 6 et 7. Est-ce qu'il y a des remarques, des observations ? »

Ludovic BASECQ : « Excusez-moi, la réserve d'infrastructures, elle prend la rue d'Egalité, c'est ça ? Et du coup, pour les futurs projets, ça pose des problèmes ou pas ? »

Yvan HUTCHINSON : « Alors oui, ça aura un impact sur deux dossiers. Le premier dossier pour lequel un permis vient d'être redéposé, c'est juste là-bas, à côté de la micro crèche, une opération de 17 logements qui va y être faite. Et ensuite, vous savez qu'on a toujours un projet qui est en cours de maturation sur le cimetière. Cette réserve d'infrastructure ERF3 passe entre les deux, il faudra juste qu'on garantisse une servitude de passage. C'est assez étroit, mais de toute façon, la constructibilité sur une zone aussi étroite, c'est pas... bon. Mais effectivement... »

Guy DUBOIS : Et l'assainissement de la rue de la Bleue c'est prévu ou pas encore ? »

Yvan HUTCHINSON ; « Oui, c'est prévu, mais à longue échelle encore. »

Guy DUBOIS : « C'est prévu depuis 2021 déjà ! »

Yvan HUTCHINSON : « On m'a annoncé 2028. »

Guy DUBOIS : « Moi je ne le verrai pas ».

Yvan HUTCHINSON : « 2028 mon cher Guy. Si, si, 2028, tu vas le voir.

Au regard du projet de modification présenté et de ce qui vient de nous être dit, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la métropole.

Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique ou, le Conseil considère qu'il y a une demande d'ajustement ou de correction ou, le Conseil émet un avis défavorable.

Favorable, avec réserve ou défavorable. Vu ? Qui est favorable ? Qui émet une réserve ou demande une correction ? Et qui émet un avis défavorable ? La modification du PLUi, dans sa version 3 pour Prêmesques est donc adoptée, en tout cas, le Conseil a émis un avis favorable. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

2025-11 : Révision des tarifs des services périscolaires et extrascolaires

Rapporteur : Pascale ALLIOT

Yvan HUTCHINSON : « Changement de registre avec la délibération 2025-11 et la révision des tarifs des services périscolaires et extrascolaires, ma chère Pascale. »

Pascale ALLIOT : « Alors, en 2022, comme vous le savez tous, on avait adhéré au dispositif de la cantine à 1 euro, qui était valable pour 3 ans, et pour lequel on avait revu entièrement notre grille tarifaire en créant plus de 8 tranches de quotient familial différentes pour permettre au plus grand nombre de familles de bénéficier d'un tarif préférentiel.

Ce qui a eu de l'effet, puisque 100% des familles ont payé moins cher leurs repas de cantine qu'auparavant. Alors, 15 jours après avoir adopté ce plan, les conditions d'obtention de ce dispositif, enfin, les conditions d'adhésion à ce dispositif ont changé. Elles ont été bien moins favorables.

Donc, nous, cette année, on est en renouvellement. Donc, avec la Commission École, on propose de renouveler ce dispositif qui, au départ, est bien fait pour lutter contre la pauvreté et contre l'isolement social. Donc, nous, avec notre tarif de ces 3 dernières années, on a fait bénéficier le plus grand nombre de familles, même les familles ayant un quotient familial à plus de 3 000 €, puisqu'on avait un tarif qui ne dépassait pas les 3 euros.

Là, cette année, les nouvelles dispositions nous imposent un quotient familial inférieur ou égal à 1 000 pour pouvoir bénéficier d'un tarif inférieur ou égal à 1 euro. Ça veut dire qu'aujourd'hui, dans notre nouveau tarif, je ne sais pas si vous l'avez sous les yeux ou pas, ou si vous l'avez étudié, mais je suppose que oui, on aurait

aujourd'hui 5 tranches qui bénéficieraient d'un tarif inférieur ou égal à 1 euro et 3 tranches qui seraient supérieures à 1 euro. En sachant que nous, pour tout repas distribué inférieur ou égal à 1 euro, on bénéficie d'une aide de l'État de 3 euros.

Et depuis cette année, on peut également bénéficier, mais ça, je ne sais pas trop où on en est avec l'absence de Stéphanie, d'un euro supplémentaire parce qu'on participe à la loi EGalim. En tout cas, nous, la cantine fait bien tout ce qu'il faut au niveau de la loi EGalim. La loi EGalim, elle impose d'avoir plus de 66 %, ... plus de 50 % pardon de produits locaux ou labellisés, Label Rouge, entre guillemets et nous, on est à plus de 66 % sur la commune. Donc, on a largement le droit d'avoir ces 1 euro, mais je crois que c'est en cours. On a dû fournir des chiffres. Je ne sais pas où ça en est. Je ne sais pas si t'as des infos, Stella ? »

Stella LUTUN : « Moi non. »

Pascale ALLIOT : « En tout cas, on devrait avoir, pour tous les repas inférieurs ou égale à 1 euro, 4 euros de subvention.

Pour les repas supérieurs, pour les quotients familiaux supérieurs, on passe donc cette année à 3,30 euros, 3,50 euros et 3,90 euros pour les plus de 3 000. Ça, c'est le plus gros changement. Alors, c'est vrai que ça fait un peu mal, mais on est pratiquement au prix auquel on était en 2022.

On n'est pas tellement plus cher, tout en sachant que tous les ans, notre coût matière augmente. Tous les ans, le tarif est revu. Pour votre info la plus juste, aujourd'hui, le coût du repas enfant nous coûte 3,06 euros, et un repas adulte 3,69 euros.

Donc, quand on facture 3,90 euros, et ça, c'est uniquement le coût matière, sans compter les fluides, sans compter les coûts du personnel, l'amortissement des bâtiments, on est plutôt autour de 8 euros pour un coût total. Donc, là, aujourd'hui, on a revu la grille tarifaire. Je ne sais pas si vous avez des questions par rapport à ces tarifs ?

Et on a également augmenté d'un euro l'accueil de mineurs, donc le centre aéré. On a simplement fait une augmentation d'un euro. Le changement aussi par rapport aux quotients familiaux, je reviens un petit peu sur la cantine, sur les tarifs extérieurs sous condition et extérieurs sans condition, on a élargi les familles, parce qu'au départ, nos familles de plus de 600 par exemple, elles payaient 1 euro, et les extérieurs sans condition payaient 4,60. Même s'ils étaient en dessous de 999 au niveau du quotient familial, et on a voulu faire bénéficier, puisque c'est un plan de lutte contre la pauvreté, le plus large des familles, mais que toutes ces familles en dessous de 1 000 puissent bénéficier d'un tarif le plus préférentiel possible. Donc, ça, c'est un gros changement par rapport à notre ancienne grille.

On n'a pas du tout touché au mercredi récréatif, donc pas d'augmentation au niveau du mercredi récréatif, ni au niveau de la garderie. On est resté sur les mêmes tarifs. Alors, j'ai une petite info, et je vais demander l'indulgence de tout le Conseil municipal, de Monsieur le Maire également, parce que j'étais en vacances et j'ai zappé, j'ai pas revérifié, mais j'aurais voulu faire adopter une participation des familles de 5 euros pour les campings.

On voudrait remettre en place, pendant les centres aérés, une nuit au camping, entre guillemets, au camping ça reste la salle Saint-Laurent, on l'a fait pendant plusieurs années, et on l'a arrêté pour une raison financière. Parce qu'à chaque fois qu'on fait une nuit au camping, même si c'est la salle Saint-Laurent, on met deux animateurs, les animateurs passent une nuit, et ça nous coûte 20 euros par animateur supplémentaire, et on doit également payer le repas du soir des enfants et le petit-déjeuner du matin. Plus le matériel, il faudra qu'on renouvelle un petit peu nos tentes. Donc on aurait bien aimé remettre en place, parce que c'est une demande qu'on a régulièrement des enfants, ça fait 2-3 ans qu'on l'a arrêtée maintenant, mais on a réfléchi en Commission Ecole et on trouve qu'il n'y a pas de raison que les familles ne participent pas à ce surcoût financier. Donc on vous propose, si c'est possible, d'ajouter cette délibération, là dans nos tarifs, d'adopter une participation financière de 5 euros, pour une famille qui participerait au camp de camping, en sachant qu'il y a 8 places et on le ferait une fois par semaine, pendant 4 semaines, 4 fois. Est-ce que c'est possible de le faire passer ou pas ? Parce que si on le vote au prochain conseil, c'est trop tard, donc ça veut dire qu'on ne pourra pas le proposer cette année aux enfants, et comme on a eu une demande, je suis vraiment désolée mais j'ai zappé. Est-ce que c'est possible ? »

Yvan HUTCHINSON : « Ça arrive. »

Pascale ALLIOT : « Est-ce qu'il y a quelqu'un qui est contre ? »

Sylvie VAN EECKE : « Ça ferait combien en valeur globalement ?

Pascale ALLIOT : « Alors, on aurait 40 euros par camping, si tu veux de recettes supplémentaires, puisque c'est 5 euros par enfant inscrit au camping.

Aujourd'hui, si on fait le met en place, on n'a pas de rentrée, si tu veux, mais on a des coûts supplémentaires, puisqu'on paie 40 euros de plus, ne serait-ce que pour le salaire de l'animateur, puisqu'il passe une nuit à l'extérieur, plus le repas des enfants, on va dire qu'on est à peu près à 3-4 euros par enfant. Entre le repas du soir, en général, on commande une pizza, et puis le petit-déjeuner du matin, c'est une brioche, du Nutella voilà c'est pas grand-chose non plus, mais il n'empêche que c'est un coût supplémentaire. »

Julie TYBOU : « Et pour le petit-déjeuner, on ne peut pas faire comme une animation petit-déj aussi ? »

Pascale ALLIOT : « Oui, alors, en général, on essaie de faire un peu des choses de l'accueil petit'dej »

Julie TYBOU : « Un petit-déj que l'enfant ramène ! »

Pascal ALLIOT : « Ah, si on demande une participation de 5 euros, on le prend en charge, on demande qu'ils ramènent un aliment de qualité ou quelque chose ».

Pascale ALLIOT : « Tout à fait, tout à fait bon. Moi là aujourd'hui c'est voir si vous êtes d'accord pour ajouter ça ? »

Yvan HUTCHINSON : « Ce qui m'embête, c'est qu'on aurait dû demander l'accord du Conseil Municipal en début de séance pour mettre une délibération supplémentaire, ce que nous n'avons pas fait, et en faisant ça, on risque de se faire retoquer en contrôle de légalité en Préfecture. »

Pascal ALLIOT : « Ah, bon et bien alors on laisse tomber, on ne le fait pas alors. On ne le fait pas. »

Yvan HUTCHINSON : « C'est un risque à prendre. »

Ludovic BASECQ : « Est-ce que c'est quelque chose qui doit être passé au sein du vote du budget ? »

Arnaud MARQUE : « Non. »

Pascale ALLIOT : « Non, mais dans les tarifs. »

Arnaud MARQUE : « Non à un Conseil municipal. »

Ludovic BASECQ : « Oui mais ton prochain centre il est quand ? »

Pascale ALLIOT : « En juillet. »

Ludovic BASECQ : « En juillet, et on aura un autre conseil d'ici-là ? »

Arnaud MARQUE : « On fera peut-être un autre Conseil, parce qu'on a une autre délibération à mettre, à faire voter prochainement, et il faudra peut-être qu'on fasse un nouveau Conseil, avant les vacances »

Ludovic BASECQ : « Fin juin. »

Pascale ALLIOT : « Ah bah alors si on peut en faire un ça va. Nous on communiquera, voilà. »

Arnaud MARQUE : « On pourra peut-être l'anticiper même, on pourra peut-être en faire un début juin, on va, on risque d'avoir une autre délibération. »

Yvan HUTCHINSON : « Qui présente un caractère urgent. »

Pascale ALLIOT : « Donc si c'est possible, moi ça me va, parce que c'est vrai qu'on aimerait bien répondre à la demande des parents et des familles qui nous réclament ça assez régulièrement. Alors, du coup, on oublie cette partie-là. »

Ludovic BASECQ : « Et on aura déjà eu l'explication comme ça ! »

Pascal ALLIOT : « Vous aurez déjà eu l'explication donc vous accepterez tous. Et juste encore une chose par rapport à la révision des tarifs. Ça nous a été demandé alors, on a régulièrement des parents qui s'inscrivent en retard au niveau des services périscolaires notamment à la cantine, donc parfois on se retrouve avec... deux, trois jours avant la rentrée, une cinquantaine d'enfants qui ne sont pas inscrits à la cantine. On envoie des

rappels, toujours, toujours et le jour J, on peut avoir sept, huit enfants qui se présentent à la cantine sans être inscrits. Donc le personnel doit trouver des solutions, on doit essayer d'appeler les familles pour dire eh bien voilà votre enfant il est là... on a eu une demande, on avait passé ce message en conseil d'école et les parents d'élèves nous ont dit mais pourquoi vous ne mettez pas une pénalité ? Je n'y avais pas pensé mais après tout pourquoi pas ? On a réfléchi ensemble, avec la Commission Ecole, et on vous propose d'adopter une pénalité de deux euros pour les enfants qui ne seraient pas inscrits en temps et en heure en cantine, en plus du repas.

Faut savoir qu'un enfant qui arrive en cantine même s'il n'est pas inscrit, alors on n'a pas forcément le temps d'appeler sa famille pour leur dire de revenir chercher leur enfant, on prend un peu du repas des autres pour essayer quand même de donner à manger parce qu'on ne va pas laisser un enfant sans manger alors forcément il n'aura pas un repas complet, parce que quand il y a cinquante steaks de commandés, il y a que cinquante steaks, mais au moins on essaie de compenser au maximum. Donc pour réveiller un peu les parents, parce qu'on voit que quand il y a une pénalité, les parents se réveillent, parce que finalement ils n'oublient plus, on vous propose cette pénalité de 2 euros. Voilà. Et elle sera inscrite forcément à l'article d'après, au règlement intérieur, j'empiète sur la délibération suivante.

On l'a présenté en conseil d'école avant, en disant que cela allait être présenté au vote et ils étaient tous mais à 200 % d'accord sur ce principe, comme il existe une pénalité de 15 euros pour les factures qui sont impayées. Parce que régulièrement et c'est toujours les mêmes familles qui reviennent pour les retards, une fois qu'elles ont eu un rappel à 15 euros en général elles n'oublient pas la facture suivante. »

Pierric JOURDAIN : « Alors je suis d'accord avec la démarche, et en fait je pense que c'est lié au niveau système, tu vas me confirmer ou pas, mais avant on avait des périodes, et on recevait un mail en disant merci d'inscrire aux enfants pour telle période, et après on ne pouvait pas changer.

Mais du coup, comme maintenant c'est à la semaine, je pense qu'il y a peut-être aussi de la dérive, parce qu'on n'a plus ces rappels réguliers en disant : pensez à inscrire vos enfants ! Après chacun est responsable de se mettre des rappels, mais tu peux inscrire ton enfant pour toute l'année, si tu le souhaites, tu peux l'inscrire chaque semaine le vendredi, tu prends le pli de le faire pour la semaine d'après, et en fait maintenant chacun a son rythme. Donc on n'a plus les rappels, c'est peut-être pour ça qu'il y a plus d'enfants maintenant qui peuvent s'inscrire. Je ne sais pas si c'était lié au nouveau système de l'inscription. »

Pascale ALLIOT : « Malheureusement, ça a toujours existé ! »

Pierric JOURDAIN : « Je pensais que ça pouvait être lié ».

Pascale ALLIOT : « Absolument pas et ce nouveau système de l'inscription a justement été pensé par toute l'équipe pour permettre au plus grand nombre d'avoir une possibilité maximum et d'avoir justement cette fameuse croix où tu peux t'inscrire à l'année complète et faire des changements jusqu'au vendredi 11h pour la semaine suivante. C'est ça. C'est une sacrée latitude, mais malgré cela... »

Pierric JOURDAIN : « Je ne savais pas si c'était lié au nouveau système. »

Pascale ALLIOT : « Maïté me remonte régulièrement ces difficultés, et pourtant, moi je dis souvent : arrête de prendre les parents par la main parce que de toute façon ils n'auront jamais assez, et c'est vrai, elle envoie quand même régulièrement des piqures de rappels par mail ».

Pierric JOURDAIN : « Je n'ai pas cette impression, moi je ne reçois pas de mail en disant attention, inscrivez vos enfants ».

Pascale ALLIOT : « Tu vois, Julie les reçoit ! Si, si, elle le fait mais c'est peut-être parce que toi tu t'inscris à l'heure. »

Pierric JOURDAIN : « Oui, chacun se discipline ».

Pascale ALLIOT : « Oui, mais elles font leur rappel une semaine avant la rentrée lorsqu'elle voit qu'il y a 80 gamins qui sont inscrits alors que d'habitude on en a 160. Et ce n'est pas son job non plus, elle a autre chose à faire ».

Pierric JOURDAIN : « Je te dis franchement, je suis d'accord, mais je ne savais pas si le nouveau système avait eu un impact négatif, quoi »

Pascale ALLIOT : « Ça a toujours été. Et globalement, c'est toujours les mêmes familles, ce sont toujours les mêmes familles qui sont en retard. Et c'est vrai que lorsqu'on en a parlé en conseil d'école, les parents étaient sidérés de voir à quel point ça pouvait être, même le président des parents d'élève n'avait pas inscrit son enfant. Donc, il y a que la petite piquouse qui fait qu'on s'en souvient en fait. Voilà, je ne sais pas s'il y a d'autres questions par rapport au tarif ?

Juste encore un petit point pour votre info, on a 131 familles qui sont inscrites, 131 familles qui ont des enfants à l'école, et j'en ai 107 qui rendent leur quotient familial. Il y en a 24 qui ne le rendent pas, mais c'est qu'elles sont forcément au-dessus 3 000. Et c'est vrai qu'on a vu aussi une augmentation des tranches les plus faibles, une grosse augmentation du nombre de familles qui se retrouvent dans des tranches plus faibles qu'auparavant.

Pour info, vous voyez, sur les moins de 370 qui est la tranche la plus faible, on est passé de 5 familles à 11 familles, ce qui est quand même énorme. C'est du double. Donc, d'où ce principe de cantine à 1 € qui est quand même un chouette dispositif et qui permet, voilà, pendant trois ans, beaucoup, beaucoup de familles ont pu bénéficier, et tant mieux, pourquoi pas, mais c'est vrai que là un beau dispositif mis en place par l'Etat. »

Yvan HUTCHINSON : « Tu as été complète sur la délibération. Est-ce qu'il y a des questions, des demandes de précision encore concernant la délibération de Pascale sur la révision des tarifs ?

Non, on passera donc, on regardera pour le mois de juin ta question pour les campings, on a un point d'ailleurs pour le prochain conseil mais que j'évoquerai en questions diverses, pas dans l'ordre du jour. Pour la révision des tarifs périscolaires et extrascolaires, qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie ».

2025-12 : Modification du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires

Rapporteur : Pascale ALLIOT

Yvan HUTCHINSON : « La 2025-12 ; il est question de la modification du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires que nous ne cessons d'améliorer d'année en année. Tu as toujours la parole, Pascale ! »

Pascale ALLIOT : « On est presque au maximum. Donc là, on va rajouter au chapitre 3, inscriptions et règlements, chapitre 3 alinéa 1, au niveau des modifications et les modalités d'inscription, une petite phrase sur la pénalité de 2 euros dont je viens de vous parler, qui dit que pour tout repas pris en cantine sans inscription préalable, une pénalité de 2 euros en plus du coût du repas sera appliquée aux familles.

On a modifié ça et on a aussi modifié légèrement, parce qu'à l'époque, on avait mal compris quand on a rédigé le règlement intérieur, la modalité d'inscription, elle se fait bien le vendredi jusqu'à 11h. On peut faire des changements jusqu'à 11h le vendredi, mais pour faire jusqu'à ce moment-là, pour les 7 jours suivants. Après 11h, on ne peut plus faire de changements sur la semaine qui suit ».

Pierric JOURDAIN : « Ce n'est pas 7 jours glissants ? »

Pascale ALLIOT : « Ce n'est pas 7 jours glissants, c'est vendredi 11h, pour les 5 jours suivants. Donc on a rectifié aussi cette petite phrase-là. Je ne sais pas si elle est en rouge dans le règlement, je n'ai pas le règlement sous les yeux, mais ce sont ces deux choses-là qu'on a modifiées ».

Yvan HUTCHINSON : « Est-ce que ces deux modifications amènent des commentaires, des demandes de précisions ? Pascal ? »

Pascal VANDEN DORPE : « Simplement, en terme de communication, je voudrai savoir comment sera communiqué l'information aux parents ? »

Pascale ALLIOT : « Alors la pénalité de 2 euros, on va l'appliquer dès la rentrée, donc on va faire un petit mail, la rentrée de ces vacances-ci, c'est aussi une demande des parents du conseil d'école.

Donc on va envoyer un mail à toutes les familles, et on va renvoyer un petit bon pour qu'ils signent à nouveau le coupon réponse du règlement intérieur puisqu'il a changé. Donc il va falloir qu'on renvoie le coupon : on a un petit coupon qui dit que les familles inscrivent leur nom et elles disent qu'elles ont pris connaissance du règlement intérieur et qu'elles l'acceptent.

Donc il sera communiqué de cette façon-là aux familles, et par mail, et on le fera à Mme Ricart de le signaler sur l'ENT, qu'on a un petit document et qu'il faut le réviser. Donc toutes les familles seront, bien entendu, au courant de cette pénalité ».

Yvan HUTCHINSON : « Parfait. D'autres questions, d'autres remarques ? Je n'en vois pas, je sou mets donc cette modification de règlement au vote. Qui est favorable. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. »

2025-13 : Instauration d'une aide financière pour les colonies ou stages sportifs ou culturels de minimum 4 jours**Rapporteur : Pascale ALLIOT**

Yvan HUTCHINSON : « Pascale, tu as la possibilité de conclure l'ordre du jour de ce conseil avec l'instauration d'une aide financière pour les colonies ou stages sportifs ou culturels de minimum 4 jours ».

Pascale ALLIOT : « En 2022, nous avons instauré cette délibération, je ne sais pas si vous vous en souvenez, où on souhaitait participer pour les enfants au mois de juillet, pour les 14-18, puisque au mois de juillet, on propose un centre aéré pour les 4-14 ans, et on n'a rien pour les 14-18 ; donc on avait instauré ça pour les 14-18 en juillet, et pour les 4-18 pour le mois d'août, une participation financière pour les enfants qui participeraient à un stage culturel, sportif ou manuel, de minimum 4 jours, avec un montant maximum à donner en fonction des quotients familiaux. On vous propose de réitérer cette proposition pour 2025, en la limitant, parce qu'à l'époque, on n'avait pas limité en fonction du montant.

Et donc c'est pour ça, vous avez vu, il y a 23 enfants qui en avaient bénéficié en 2022, pour un montant de 1 360 euros. C'était assez important, mais parce qu'on avait pas mal d'enfants qui avaient participé à un stage de foot, qui était d'un montant de 80 euros. Ce qui fait qu'avec notre aide, globalement, le stage était complètement payé.

Donc, on s'est dit mince, on aurait dû limiter cette participation en fonction d'un montant maximum. Donc c'est pour ça que cette année, on vous propose avec la commission Ecole que cette aide n'excède pas 50% du montant total du stage. Si on a un stage à 80, même si on propose 80, on n'aura que 40 euros.

On vous propose de renouveler cette aide, en fonction du quotient familial, pour les moins de 799,80 euros maximum, n'excédant pas plus de 50% du montant total, pour les quotients familiaux de 800 à 2 999,60 euros, et pour les quotients familiaux de plus de 3000, 40 euros maximum. Et bien entendu, cette aide ne sera versée que lorsqu'on aura la facture acquittée et communication du quotient familial ».

Yvan HUTCHINSON : « Très bien ! Est-ce qu'il y a des demandes de précisions ? Des questions sur cette aide financière pour les colonies ? Je n'en vois pas, je vous propose d'adopter cette délibération. Qui est favorable ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie.

L'ordre du jour régulier du conseil est épuisé, il nous reste les questions diverses et informations.

Questions diverses

Je vais commencer, nous avons un sujet éminemment important qu'Arnaud a commencé à déflorer : on serait amenés probablement en plus de la délibération demandée par Pascale à se revoir assez vite car nous avons eu des nouvelles la semaine dernière, mais nous étions en pleine copie budgétaire, donc ce n'est pas facile de tout faire rentrer dans un conseil comme celui-ci, des nouvelles de notre avocat conseil concernant le dossier de l'affaire BRAME, dossier sur lequel la ville de Prêmesques est citée comme victime. Donc je vous fais la lecture du courrier de l'avocat et ensuite je vous donnerai la position et on en débattrait pour la suite :

J'ai bien reçu votre avis à victime, en l'état, j'ignore de quelle procédure il s'agit. Le précédent dossier qui nous a occupé portait sur les infractions à disposition du Code de l'environnement avait été mené jusqu'en cassation.

Désormais M. BRAME et la société, la SRAL BRAME sont poursuivis pour des travaux réalisés sans autorisation d'urbanisme. La période de prévention est plus courte que dans le précédent dossier. Dans un premier temps je vous propose de me constituer pour la commune afin d'obtenir une copie de la procédure pénale, cela nous permettra d'en savoir davantage sur le fond du dossier. Dans un second temps et selon l'analyse que nous aurons pu faire du dossier, nous déciderons ou non d'intervenir et de nous constituer partie civile. Cela peut-il vous convenir ? Première question que je vous sou mets : j'attire votre attention et ce sera la suite du coup sur le fait que si nous devons nous constituer partie civile, il est indispensable de faire voter une délégation spéciale à M. le maire par le conseil municipal en vue de cette procédure l'autorisant à se constituer partie civile et à nous désigner pour représenter les intérêts de la commune. En effet, nous avons vu que la précédente délibération du conseil municipal était inefficace en raison d'un problème de rédaction. Donc en gros, notre capacité à nous pourvoir n'est pas du tout mise à jour avec notre délibération cadre de début de mandat, donc il faut la réviser. Premier avis, c'est que ce dossier rebondit. Il va donc rebondir a priori au mois de septembre. Vous voyez la temporalité est quand même assez courte. Moi, je n'ai pas l'intention d'abandonner la défense de la commune, puisque je rappelle que ce n'est pas la commune qui attaque M. BRAME contrairement à ce qu'il peut dire régulièrement dans la métropole. C'est l'État qui attaque M. BRAME pour défaut au code de l'urbanisme et au code de l'environnement.

Et la ville de Prêmesques est donc victime de ces différentes infractions. Je vous invite à ce qu'on continue à se pourvoir en victime. On verra, comme c'est dit dans le début du mail, ce que l'avocat verra de l'analyse du jugement, et en fonction, on se pourvoira ou pas en justice.

Est-ce que ça vous semble logique ? »

Stéphane MOUVEAUX : « C'est quoi les infractions ? C'est quoi ? C'est par rapport aux zones humides ? »

Yvan HUTCHINSON : « On n'a pas le fond du dossier, justement ».

Stéphane MOUVEAUX : « C'est la construction, il n'y a pas de constructions ? »

Arnaud MARQUE : « Non, non, c'est par rapport aux mouvements de terres, par rapport aux apports de terres qui étaient soumis à autorisation et qui ont été fait sans autorisation »

Stéphane MOUVEAUX : « On parle de cela ! »

Arnaud MARQUE : « Oui, on parle de cela ».

Stéphane MOUVEAUX : « Et je pense qu'il y a aussi la zone humide qui a été recouverte de terre »

Arnaud MARQUE : « Tout ça est lié. Après, le fond, on ne le connaît pas encore. Et l'avocat va voir »

Stéphane MOUVEAUX : « Parce que j'ai été surpris, ça a commencé à travailler un peu là-bas, et quelque temps ça s'arrête aussi vite »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, ça recommence ».

Arnaud MARQUE : « Il a été condamné à remettre en état et à des astreintes au bout d'un certain délai. Je pense que le délai, je ne l'ai plus bien en tête, mais c'est cette année ».

Stéphane MOUVEAUX : « Non, mais je comprends qu'il ait commencé. Je ne comprends pas qu'il ait arrêté ».

Arnaud MARQUE : « Bon, après, il faut qu'il y ait des disponibilités de ces engins pour ça ».

Pascale ALLIOT : « C'est pour cela que nous, on va attaquer, c'est ça ? »

Yvan HUTCHINSON : « Nous, on n'attaque pas quoiqu'il arrive. La question est de savoir si on maintient notre statut de victime ou pas. Moi, je crois qu'il faut le maintenir. Il ne faut pas s'arrêter maintenant, on est proche d'un jugement de cassation. Donc, bien évidemment, dès qu'on aura les nouvelles... »

Pascale ALLIOT : « Et on aura des frais ? »

Yvan HUTCHINSON : « Ah oui, il y aura des frais d'avocat ».

Pascale ALLIOT : « Parce que lui, il ne remet pas en état son terrain ? »

Yvan HUTCHINSON : « Il y aura des frais d'avocat si on décide d'aller en cassation comme victime ».

Julie TYBOU : « Mais il a été condamné, il fait appel, c'est ça ? »

Arnaud MARQUE : « Il a fait appel et il est allé en cassation. Il a été condamné 2 fois ».

Yvan HUTCHINSON : « Il faut aller au bout. Voilà pour ce dossier. On vous communiquera dès qu'on aura des éléments complémentaires, mais même si on ne les avait pas, au prochain conseil, Arnaud, je propose qu'on rédige de nouveau une délégation spéciale qu'on mettra quoi qu'il arrive en délibération.

Je n'ai pas d'autres informations aussi sensibles que celle-là, un peu plus légère, vous avez vu qu'on avait raté la fenêtre de tir pour une formation au mois de mars, faute de participants puisque tout le monde a dit : oh, le samedi, finalement, c'est mieux et finalement on n'était pas nombreux, donc faire déplacer un consultant pour 5 élus, ce n'est pas suffisant. On a été relancé, encore la semaine dernière pour voir si on en mettait une place en Juin. Alors, en Juin, c'est toujours une période un peu compliquée également, j'en conviens.

Mais soit on se forme comme le font la plupart de nos conseils municipaux voisins où on ne fait pas, mais ça demande énormément de boulot. La, pour une formation qui a été avorté, Stéphanie avait consacré beaucoup de temps à monter le programme, à trouver une date qui ne va jamais aux uns et aux autres. Soit on abandonne clairement le projet, soit vous dites on en a encore envie d'y aller au mois de juin, mais au mois de juin, on sait tous que c'est chargé. Je vais vous relancer dans ce sens la semaine prochaine.

Oui, Nathalie ! »

Nathalie GUISLAIN : « Quelques manifestations à mettre à vos dates : donc, le 27 avril, le parcours du cœur. Cette année, une petite nouveauté, on va traverser Promesse de Fleurs, les serres, cela permettra de voir le domaine, pour ceux qui ne connaissent pas, c'est l'occasion de marcher ou courir en visitant.

Deuxième date, je vous préciserai la date prochainement mais on va organiser une conférence sur la cybersécurité pour les adultes avec deux casquettes : l'adulte avec sa casquette de parent, pour prévenir les risques par rapport à leurs enfants sur les réseaux sociaux et autres dérives qu'on peut trouver sur la planète et les risques associés. Et puis les parents avec leur casquette d'utilisateur de l'Internet, donc prévenir les fraudes, les escroqueries, le phishing, etc. J'ai proposé deux dates, j'attends confirmation, ce sera soit fin mai, soit en juin, dès qu'on a l'info, je vous la ferai suivre.

Et troisième information, on va réitérer les mercredis intergénérationnels qu'on fait depuis deux ans, avec les enfants du mercredi récréatif et les aînés isolés, donc ça serait le 11 et 25 juin, voilà, pour info ! ».

Ludovic BASECQ : « Toujours dans l'agenda, le week-end de Pâques, donc le 19-20 avril, il y aura la chasse aux trésors, la chasse aux énigmes de Pâques. La com' est en train d'être finalisée, elle va paraître dans les jours à venir, sur le même principe que l'année passée, avec des énigmes et des mots mystères à découvrir. Le 4 mai, on aura la braderie du Centre.

Et le 15 juin, Pascale ? Oui, le 15 juin, le MuMo qui revient »

Pascale ALLIOT : « Elle n'a pas confirmé »

Ludovic BASECQ : « Si, je crois qu'on a eu confirmation aujourd'hui. Le MuMO, pour rappel, c'est le camion avec des œuvres, des tableaux, des peintures, je ne sais plus s'il y a un thème spécifique cette année ».

Pascale ALLIOT : « Oui, c'est fiesta ! »

Ludovic BASECQ : « mais... Voilà, donc il y viendra, et le 15 juin, c'est le week-end de la ducasse ».

Pascale ALLIOT : « Oui, c'est la ducasse, c'est pour cela qu'on vouait cette date pour le MuMo, et c'est la fête des pères, je crois. »

Ludovic BASECQ : « Dernière info, je voulais juste revenir sur un chiffre, 3728 euros, c'est le chèque qui a été fait aux 24 heures des assos, pour l'association des blouses roses. Donc, encore une fois, un grand, grand merci aux assos qui se sont mobilisées. Record battu, c'est le plus gros chèque qu'on ait jamais fait.

Les assos se sont bien mobilisés, ça a bien marché. Vraiment, c'était top. Et les bénévoles des blouses roses étaient très très émues samedi soir, voilà, je voulais juste revenir sur ces chiffres ».

APPLAUDISSEMENTS

Pascal VANDEN DORPE : « Je continue sur l'agenda. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, Pascal ! »

Pascal VANDEN DORPE : « Donc, la maison de l'eau sera présente, la maison de l'eau d'Ileo sera présente sur la commune, sur le parking de la maison des associations, du 24 avril jusqu'au 9 mai. Donc, vous aviez

effectivement dans l'ECHO quelques renseignements. Donc, n'hésitez pas à consulter le site ou panneapocket pour avoir plus de précision.

Donc, c'est un dispositif de la MEL qui renseigne sur le cycle de l'eau au niveau pédagogique, donc à destination aussi des milieux scolaires, qui ont pris pas mal de créneaux déjà et aussi pour les habitants, s'il y a un questionnement sur l'eau de manière générale, sur la facture aussi, sur les fuites, etc., et le bon usage de l'eau surtout. Voilà, c'était tout ».

Ludovic BASECQ : « Et n'oubliez pas d'utiliser Betterstreet, bien sûr. Tout le monde l'a sur son téléphone. Betterstreet, c'est l'application qui permet ou que tu sois dans le village, tu observes un truc qui ne va pas... Un dysfonctionnement, quelque qu'il soit, ça permet d'utiliser un seul canal pour faire remonter toutes les infos et d'avoir du coup un visu sur ce qui est fait, ce qui est en cours, et tu reçois une petite notification quand le problème est résolu ».

Pascal VANDEN DORPE : « Ça évite de faire à WhatsApp à Pascal ».

Ludovic BASECQ : « Disons que ça permet de centraliser un peu toutes les remontées d'information ».

Yvan HUTCHINSON : « Plus de remarques, plus de questions ? On a été très efficace pour ce conseil de budget. Je vous propose de lever la séance et de prendre un petit rafraîchissement pour fêter le printemps. Merci et toutes et tous ».

APPLAUDISSEMENTS

Pascal VANDEN DORPE : « Je continue sur l'agenda. »

Yvan HUTCHINSON : « Oui, Pascal ! »

Pascal VANDEN DORPE : « Donc, la maison de l'eau sera présente, la maison de l'eau d'Illéo sera présente sur la commune, sur le parking de la maison des associations, du 24 avril jusqu'au 9 mai. Donc, vous aviez effectivement dans l'ECHO quelques renseignements. Donc, n'hésitez pas à consulter le site ou panneau Pocket pour avoir plus de précision.

C'est un dispositif de la MEL qui renseigne sur le cycle de l'eau au niveau pédagogique à destination des milieux scolaires, qui ont pris pas mal de créneaux déjà et aussi pour les habitants, s'il y a un questionnement sur l'eau de manière générale, sur la facture aussi, sur les fuites, etc., et le bon usage de l'eau surtout. Voilà, c'était tout ».

Ludovic BASECQ : « Et n'oubliez pas d'utiliser Betterstreet, bien sûr. Tout le monde l'a sur son téléphone. Betterstreet, c'est l'application qui permet ou que tu sois dans le village, tu observes un truc qui ne va pas... Un dysfonctionnement, quelque qu'il soit, ça permet d'utiliser un seul canal pour faire remonter toutes les infos et d'avoir du coup un visu sur ce qui est fait, ce qui est en cours, et tu reçois une petite notification quand le problème est résolu ».

Pascal VANDEN DORPE : « Ça évite de faire à WhatsApp à Pascal ».

Ludovic BASECQ : « Disons que ça permet de centraliser un peu toutes les remontées d'information ».

Yvan HUTCHINSON : « Plus de remarques, plus de questions ? On a été très efficace pour ce conseil de budget. Je vous propose de lever la séance et de prendre un petit rafraîchissement pour fêter le printemps. Merci et toutes et tous ».

La séance a été levée à 20h45.

La secrétaire de séance

Nathalie GUISLAIN

Le Maire

Yvan HUTCHINSON

